



Déclaration de la FNEC FP FORCE OUVRIERE

CTSD 5 septembre 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le gouvernement et le ministre de l'Education nationale font feu de tout bois dans une communication annonçant «l'acte 2 du quinquennat» qui changerait radicalement l'acte 1 : «écoute, modestie, horizontalité... » !

MAIS La réalité des semaines qui viennent de s'écouler, c'est la publication de la loi Blanquer sur «l'école de la confiance», c'est la publication de la loi Dussopt-Darmanin de transformation de la fonction publique, c'est la publication du rapport Delevoye pour un système universel de retraites par points. La réalité, c'est la grève qui s'est étendue dans les services d'urgence pour les salaires et les conditions de travail, c'est la mobilisation inédite des correcteurs du baccalauréat jusqu'à la mi-juillet, c'est le conflit des sapeurs-pompiers et dans les Finances publiques.

Après avoir brutalement réprimé tous les mouvements de résistance des salariés et des citoyens contre sa politique, le Président de la république et ses ministres affichent «un souci constant pour la concertation». S'agit-il d'entendre enfin ce qui s'exprime et de négocier sérieusement avec les organisations syndicales ? Ou s'agit-il de contraindre les organisations syndicales à discuter la mise en œuvre de projets et de lois qu'elles combattent et que les salariés n'acceptent pas ?

Pour la FNEC FP-FO, les choses sont claires :

- Concernant les retraites, nous ne voulons pas du régime universel par points, ni de la baisse des pensions. Nous voulons conserver le code des pensions civiles et militaires. La FNEC FP-FO et ses syndicats sont engagés dans la préparation du rassemblement du 21 septembre à Paris, à l'initiative de la confédération FO pour le retrait du rapport Delevoye. De quels paramètres d'application discuter pour une réforme qui, a minima, réduirait de 25% le montant des pensions des fonctionnaires d'Etat que sont les personnels de l'Education nationale ?
- Concernant la loi de transformation de la fonction publique, nous n'accepterons pas le sabotage programmé des commissions administratives paritaires livrant les personnels à l'arbitraire pour la gestion de leur carrière (mouvement, promotions).
- Concernant les salaires, les maigres miettes issues du protocole PPCR annoncées très médiatiquement par le ministre ne font que renforcer la revendication de revalorisation et de rattrapage de la valeur du point d'indice bloquée depuis 10 ans.
- Concernant la loi Blanquer et la réforme du bac et du lycée, aucun groupe de travail ni comité de suivi ne pourra entamer la volonté des personnels de défendre l'école, de défendre leurs missions, de défendre leurs conditions de travail et leurs garanties statutaires.

— Concernant la volonté du gouvernement d'imposer l'apprentissage dans tous les lycées professionnels, aucun groupe de travail ni comité de suivi ne nous fera cautionner la loi Pénicaud qui fait peser les plus lourdes menaces sur la formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

La FNEC FP-FO et ses syndicats sont disponibles pour toutes les discussions au ministère pour négocier et faire avancer les revendications, pas pour faire le réglage des réformes du ministre.

La FNEC FP-FO et ses syndicats entendent ne rien cautionner et continuer à porter en toute indépendance les revendications établies avec les personnels dans les instances du syndicat et dans les assemblées générales. Retraites, salaires, statut, conditions de travail, toutes ces questions sont liées.

Concernant la carte scolaire dans le Puy de Dôme à cette rentrée.

Tout d'abord, nous vous rappelons la réglementation en vigueur : les documents préparatoires doivent être envoyés dans un délai de 8 jours. Nous n'avons reçu malgré nos demandes, aucun projet de votre part, et nous ne pouvons pas contacter les écoles et les collègues. Notre travail de représentant des personnels ne peut donc pas se faire.

Nous vous avons adressé un courrier le 2 septembre sur le fait que les élèves des ULIS devaient être comptabilisés dans les effectifs. Nous alertons de la situation de l'école de Saint Georges de Mons qui a donc un effectif total (ULIS compris) de 102 élèves dont 6 élèves allophones pour 4 classes et qui demande l'annulation de la fermeture de la classe actée en février.

Dans le cadre de cette carte scolaire de rentrée, nous demandons à ce que vous ne procédiez à aucune fermeture. En effet une fermeture à la rentrée place les personnels et les élèves dans des situations difficiles.

Sur la question des remplaçants, nous continuons de demander à partir des chiffres que vous annoncez le recrutement sur poste statutaire de 46 postes de remplaçants. Déjà dans des circonscriptions, les remplaçants manquent ou sont affectés sur des postes à l'année. Concernant les décharges de direction, nous rappelons que la circulaire n° 2014-115 du 3-9-2014 indique « *Une décharge de rentrée et de fin d'année scolaire est attribuée aux directeurs d'école non déchargés d'enseignement, c'est-à-dire assurant la direction d'écoles de moins de 4 classes, dans les conditions suivantes : 4 jours fractionnables pour les écoles d'une classe, 10 jours fractionnables (1 journée par mois) pour les écoles de 2 et 3 classes* ». Nous rappelons la revendication des personnels directeurs du département qu'un calendrier de leur journée de décharge soit construit avec eux dans chaque circonscription en début d'année.

De toute évidence, les moyens manquent : c'est pourquoi le SNUDI-FO demande l'ouverture immédiate de la liste complémentaire afin de recruter de nouveaux enseignants.

Dans les collèges, si on peut saluer l'effort significatif d'ouverture de classes en juin 2019, force est de constater que les effectifs par classe restent beaucoup trop élevés dans de nombreux établissements. Le seuil de 30 élèves par classe est bien trop élevé. Il faut revenir d'urgence à 25 élèves par classe au maximum et 20 en Education prioritaire. En outre, la 2^e HSA imposée a fait exploser les services des personnels qui sont de plus en plus nombreux à être affectés en poste partagé sur 2 ou 3 établissements. Certains contractuels travaillent même sur 5 collèges dans le département... Ces conditions de travail sont inadmissibles.

Pour terminer, un point quand même sur la mise en place des PIAL dans le Puy de Dôme.

Pour FO, la création de ces PIAL est inacceptable. Non seulement, ils remettent en cause les prérogatives de la MDPH en laissant le responsable du PIAL déterminer les quotités des heures d'accompagnement de chaque élève, mais ils permettent aussi une flexibilité accrue des AESH, personnels déjà très précaires. Il s'agit de « l'ubérisation » des AESH !

FO a toujours défendu les droits des élèves les plus fragiles, notamment en défendant les structures spécialisées avec des personnels spécialisés. Nous dénonçons les nouvelles économies faites sur le dos de ces élèves et de ces personnels.

FO demande donc au ministre de revoir sa copie et de renoncer à la mise en place de ces PIAL. FO souhaite soumettre l'avis suivant au CTSD :

“Le CTSD se prononce pour le respect de la totalité des notifications de la MDPH en ce qui concerne l'accompagnement par les personnels AESH. Le CTSD refuse le dispositif gouvernemental PIAL et ses conséquences telles que le fait que les directeurs et les personnels de direction soient responsables de l'emploi du temps des AESH dans leur école ou établissement “.

Je vous remercie de votre attention.